## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

## **I/ QUESTIONS DIVERSES:**

- Une réunion de la Commission Communale des Impôts Directs est programmée le 11 avril 2017, en présence d'un représentant de la direction départementale des Finances Publiques,
- Plaques et n° de rue sont en cours pour la Rue de la Gare du Tram,
- Un échange de Terrain (86 m2) est prévu avec Alexandre GARDIENNET : La commune souhaite élargir le chemin en bordure de sa propriété, en contrepartie de surfaces placées à proximité de la maison.
- 5 parcelles sont constructibles rue de la Croix en Lallevaux : le raccordement au réseau doit être prévu,
- Une prise en triphasé + neutre 32 A devra être installée dans le coffret vers la salle de convivialité en vue de la fête,
- Le local de la bascule est laissé disponible par le Syndicat des Eaux pour le stockage éventuel des chapiteaux de l'association Culture et Loisirs,
- Les bases de fiscalité ont baissé sur 2016. L'augmentation des taux à prévoir pour conserver le produit attendu est de 1.9 %,
- Lundi 3 avril aura lieu la rencontre d'information sur le programme de gestion des cimetières zéro pesticide.

## II/ AMENAGEMENT FONCIER:

Détermination du plan d'action, sur la base d'un mail envoyé par Besançon Isabelle de la Direction des Services Techniques et des Transports, à la demande de la commune :

 Composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF): le maire + un conseiller et 2 suppléants: sont désignés, en plus du maire, Christophe VALOT comme titulaire, JF HUOT et A CANDIDO comme suppléants.

- Le 5 mai : élection par le Conseil Municipal des 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux propriétaires forestiers, si le périmètre inclus les parties boisées.
- Réunion de restitution publique de l'étude de l'Aménagement : semaine 25 ou 26 (fin juin).
- Réunion de la CCAF semaine 26 ou 27
- Enquête périmètre prévue à l'automne.

Examen par le Conseil Municipal des Objectifs de l'Aménagement sur la base de cartes :

- Répartition des propriétés
- Continuité des surfaces agricoles
- Problématiques de desserte : examen des courbes de niveau et détermination des accès : chemins à créer ou à retraiter.
- Obstacles naturels (rivières, routes, ...)
- Zones bâties et lotissements

Une attention particulière est portée sur l'emplacement de la future lagune, les nécessités d'extension éventuelles des entreprises implantées sur la commune, la cohérence de positionnement de parcelles Bois d'Occru, élargissement de certaines voies d'accès,....

Certaines options prises en compte dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme) devront peut-être faire l'objet d'une nouvelle réflexion.

Une synthèse sera faite de toutes ces réflexions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30,